



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° 2 de 2006

Secrétaire Alain GUYADER tél : 03 86 64 99 05
E-Mail : a.guyader@wanadoo.fr

31 janvier – 2 février – 7 février – 14 février
des journées qui vont compter.... Un bon départ pour 2006

Ce ne sont pas des primes à la performance ou des primes pour faire passer les réformes qui peuvent régler le contentieux salarial avec ce gouvernement et ce ministère....

Le 2 février est un point d'appui significatif pour faire aboutir les revendications des agents dans les mois à venir !

Taux de grévistes DGCP : 25 %

Dans l'Yonne (selon l'administration) :

23 % avec **5** postes fermés

(A = 7.14 %, B = 28.41 %, C = 23.78 %)

C'est un regain de mobilisation au Trésor en ce début d'année.

Le taux de grévistes à la DGCP se situe parmi les meilleurs de la fonction publique.

Le niveau de mécontentement des services ne repose pas que sur la question salariale, mais face à l'intransigeance et aux manœuvres du ministre, il est important de souligner l'unité réalisée au Trésor sur les revendications salariales et sur l'action du 2 février.

C'est un bon départ pour ce début d'année et pour poursuivre le débat revendicatif dans les services, après la confirmation des « réformes Breton » lors du CTPM de décembre dernier.

UN AUTRE MONDE

Le syndicat, utilisant son droit « d'évaluation différée », revient sur la réunion organisée par **le TPG le 30 janvier** pour exposer sa lettre de mission.

Alors que les personnels sont inquiets :

- pour leur avenir (pouvoir d'achat non maintenu, primes à la performance, carrière et avancements liés au mérite et à la notation, suppressions massives d'emplois.....),
- pour l'avenir des missions (recouvrement avec le prélèvement à la source, secteur local avec Copernic et la Lolf, la réforme hôpital 2007 et ses agences comptables...),
- pour la pérennité de notre réseau comptable avec la fermeture des petits postes et la spécialisation...
- pour l'avenir de leurs enfants avec le contrat première embauche faisant suite au contrat nouvelle embauche, le développement de la précarité.....

la direction a présenté ses divers objectifs soufflant le chaud et le froid (là c'est bon, là c'est mauvais par exemple dans la production des comptes de gestion ...).

REMISE DE DIPLOMES



Il n'est pas étonnant que seulement deux intervenants soient venus couper les divers exposés. Il n'y avait d'ailleurs pas place pour le débat puisqu'il n'était pratiquement question que d'objectifs atteints ou à atteindre. Pas de micro baladeur non plus. De plus le temps était minuté et compté (de 14h30 à 16h30)

Dans ce journal le syndicat redonne quelques infos sur la prochaine campagne de **notation** et sur les **avancements** suite aux quelques avancées obtenues notamment grâce à la campagne de recours organisée par la CGT.

La nouvelle tribune nationale que vous venez de recevoir détaille la position de la CGT sur **la LOLF** qui aura à l'avenir de nombreuses conséquences néfastes.



Le problème n'est ni de définir des objectifs ni d'en rendre compte mais c'est la logique dans laquelle ils se mettent en place : actuellement ce sont des critères de rentabilité qui ne prennent aucunement en compte les mesures de qualité du service public rendu.

Les faits confirment largement l'absence de volonté de faire en sorte que les personnels soient associés (on sait par exemple ce qu'il en est des avis émis par les représentants des personnels dans les CTP).

C'est d'ailleurs pareil pour les citoyens puisqu'ils ne peuvent intervenir dans la rédaction des rapports de performance et que seul le gouvernement peut créer une mission.

En ce début d'année 2006, **l'avenir des missions** du Trésor Public, et par là-même l'avenir du Trésor Public, ne laisse pas sans interrogations et sans inquiétudes. Certains annoncent la fin du Trésor.



SUITES DE LA REUNION AVEC LE TPG LE 10 JANVIER 2006

Toujours pas de réponse à nos multiples demandes, malgré plusieurs engagements ce jour là aussi.

SPECIAL NOTATION 2006

Début février, alors que la campagne de recours 2005 n'était pas encore achevée (dernière C.A.P. centrale le 16 février) celle de 2006 commençait.



Catégorie B : 69 mois
Catégorie C : 111 mois

A qui le tour ? Le turn-over s'annonce ...un turn-over d'agents mécontents !

Dans l'Yonne :

Catégorie B

39 "bénéficiaires potentiels" sur 102 agents à noter !

- ▶ **15 agents** "bénéficieront" d'une réduction de **3 mois (+0,06)** = 45 mois
- ▶ **24 agents** pourraient bénéficier d'une **réduction d'un mois (+0,02)**

Catégorie C

61 "bénéficiaires potentiels" sur 163 agents à noter !

- ▶ **25 agents** "bénéficieront" d'une réduction de **3 mois (+0,06)** = 75 mois
- ▶ **35 agents + 1**(au titre du report) pourraient bénéficier d'une **réduction d'un mois (+0,02)**



Nouveautés :

-> La direction du personnel, de la modernisation et de l'administration a décidé l'**introduction dans le barème de l'évolution +0,01.**

Le barème applicable en 2006 comprendra donc :

- > trois évolutions "positives" : +0,01 (cadence normale), +0,02 (1 mois de réduction d'ancienneté) et +0,06 (3 mois de réduction d'ancienneté)
- > la note pivot (cadence normale)
- > trois évolutions négatives : -0,01 (note d'alerte, cadence normale), -0,02 (1 mois de majoration d'ancienneté) et -0,06 (3 mois de majoration d'ancienneté).

la liste d'aptitude à contrôleur

les nouveaux éléments :

Dans le cadre de la réforme de la notation, les notateurs de 1er degré sont amenés à émettre un avis pour le changement de corps dans le compte rendu d'évaluation.

Ils n'ont plus obligation de rédiger un rapport suite à candidature sur liste d'aptitude.

Les agents ayant une évolution négative de leur note (-0,01 ; -0,02 ; -0,04 ; -0,06) en année N-1 seront exclus de la sélection.

la période transitoire pour liste d'aptitude de C en B (2006 et 2007) :

Pour être retenues les candidatures doivent réunir les conditions suivantes :

- ▶ LA 2006 : 19/20 en 2003 et 2004, au moins la note de référence en 2005
- ▶ LA 2007 : 19 en 2004, au moins la note de référence en 2005 et 2006

En 2005 la note de référence est la note pivot et en 2006 la note de référence correspond à la note de l'année précédente (il ne faut donc pas avoir eu d'écart de note négatif).

Par ailleurs, les conditions suivantes seraient maintenues :

- ▶ durée minimale de 10 ans entre 2 nominations par liste d'aptitude
- ▶ possibilité de dérouler une carrière dans le corps des contrôleurs (sans limite d'âge)
- ▶ déclaration de se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout emploi susceptible d'être proposé dans l'actuel département d'affectation.

les tableaux d'avancement

La direction est revenue sur son intention initiale de ne retenir que la notation comme critère de sélection. La CGT et les autres syndicats ont donc réussi à faire valoir la règle de l'ancienneté évitant ainsi le pire. Néanmoins avec l'inclusion des bonifications de note dans les critères de classement les nouveaux tableaux d'avancement sont désormais sous l'influence directe du notateur.

Désormais la procédure est déconcentrée et sera appliquée en CAP locale avant d'être finalisée en CAP centrale.

La nouvelle procédure

Les agents n'auront pas à faire acte de candidature.

- ▶ Les commissions administratives paritaires locales se réunissent et émettent un avis sur la sélection et le classement des agents retenus par le trésorier-payeur général.
- ▶ Les procès-verbaux des C.A.P.L. sont envoyés à la direction générale.
- ▶ La C.A.P.C. se réunit pour donner un avis sur l'établissement du tableau d'avancement proposé par la DGCP.

Les nouveaux éléments :

Pour les propositions d'inscription sur les tableaux d'avancement, l'avis motivé figurant dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation 2005 ne sera pas retenu. En effet, il est prévu de supprimer cette rubrique inutile, comme le demandait la CGT.

Les agents ayant une évolution négative de leur note (-0,01 ; -0,02 ; -0,04 ; -0,06) en année N-1 seront exclus de la sélection.

La CGT considère que la note d'alerte, telle qu'elle a été présentée initialement, devrait demeurer neutre aussi bien pour l'avancement de grade que l'avancement d'échelon.

Elle appelle donc les personnels sanctionnés par l'écart de note -0,01 à faire recours en notation dans le cas où la note leur est présentée comme une simple alerte.

Les critères de classement :

- 1°) prise en compte de l'ancienneté (échelon et ancienneté d'échelon)
- 2°) A égalité d'ancienneté (échelon et ancienneté d'échelon), départage sur la note chiffrée (total des évolutions de notes de N-3, N-2 et N-1 dans l'ordre décroissant). Par exemple, un agent ayant 0,18 (3 fois +0,06) sera classé avant un agent ayant 0,04 (2 fois 0,02 + 1 fois 0,00).

La période transitoire 2006 et 2007

Tableau d'avancement au grade d'ARP2 :

Le taux de promotion est très favorable (1 agent sur 2 est inscrit). Le critère retenu sera donc d'avoir au moins la note de référence en 2005 (note pivot) pour le tableau 2006 et la note de référence en 2006 (note au moins égale à celle de 2005) pour le tableau 2007.

Tableaux d'avancement aux grades d'ARP1, de contrôleur de 1ère classe, de contrôleur principal :

Ces promotions sont sélectives (taux de 7 à 20 % de promus environ).

- ▶ TA 2006 : 19 (ou 20) en 2003 et 2004, au moins la note de référence en 2005 (note pivot)
- ▶ TA 2007 : 19 (ou 20) en 2004, au moins la note de référence en 2006 uniquement (note au moins égale à celle de 2005).

Les simulations de la DGCP donnent pour 2006 :

- pour le passage à **ARP2** : tous les agents avec +0.06 et +0.02 sont inscrits, 84% des agents avec la note de référence sont inscrits. Les agents promus appartiennent à tous les échelons.
- pour le passage à **ARP1** : 68,7% des notés +0.06 sont inscrits, 9,2% des agents +0,02 sont inscrits et 22% des agents notés à la note de référence sont inscrits. Aucun agent inscrit dans le 8^{ème} échelon
- pour le passage à **contrôleur 1^{ère} classe** : tous les agents des 13^{ème}, 12^{ème} et 11^{ème} échelons sont inscrits, 81,9% des agents notés +0,06 sont inscrits, 45% des agents notés +0,02 sont inscrits, 60% des agents à la note de référence sont inscrits. Aucun agent inscrit dans les 9^{ème}, 8^{ème} et 7^{ème} échelons.
- Pour le passage à **contrôleur principal** : 32,9% des agents notés +0,06 sont inscrits, aucun agent des 7^{ème}, 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} échelons inscrit, aucun agent noté +0,02 et à la note de référence inscrit.

HEURES MENSUELLES D'INFORMATION le 10 février

A SAINT FLORENTIN

Le point a été fait sur toutes les demandes des agents dans le cadre des suites de l'agression de juillet, afin de préparer au mieux les prochaines réunions CHS.

Plusieurs recommandations du Commissaire et des demandes des agents sont restées en suspens.

Les traces sur les vitres obtenues par les agents suite à l'agression témoignent, s'il y avait besoin, de leur utilité en matière d'hygiène.



A TONNERRE

Des conditions de travail dignes d'un autre siècle aussi bien pour les agents de la trésorerie que pour ceux du centre des impôts : poussière pénétrant partout, bruit insoutenable, fils électriques qui pendent ...un chantier en cours, mais avec les agents qui travaillent et avec le public accueilliau milieu des gravas.

La CGT finances qui organisait cette première rencontre dans le cadre de la mise en place de l'accueil commun a, sur place, demandé et obtenu la visite de l'inspecteur hygiène et sécurité.

La CGT comprend mieux le zèle déployé par la direction pour l'empêcher de tenir cette heure d'information au prétexte « que l'autorisation d'absence n'est accordée que sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service et notamment de ne pas entraîner une réduction de la durée d'ouverture du service aux usagers ».

On se demande vraiment qui porte atteinte au bon fonctionnement des services et à la considération des contribuables quand on entre dans les bureaux, jugez vous-mêmes par les quelques photos ci-après :

- les volets de la perception sont fermés , les contribuables entrent par le porche et arrivent tant bien que mal dans un bureau empoussiéré .

- à côté, les travaux aussi au CDI avec des fils, des cartons partout et un accueil au fond bien dissimulé dans la poussière .

Ca vaut vraiment le déplacement , vous avez dit administration moderne !



INFOS :

- ▶ mardi 21 février 2006 : Comité technique paritaire ministériel
- ▶ jeudi 2 mars 2006 : Conseil national de l'action sociale
- ▶ mercredi 8 mars 2006 : CCP des agents contractuels
- ▶ jeudi 9 mars 2006 Réunion DGCP : Copernic
- ▶ mercredi 22 mars 2006 : CAP des AR handicapés
- ▶ mercredi 29 mars 2006 : Comité technique paritaire ministériel

Vous pouvez consulter le site internet local de la section CGT Trésor de l'Yonne : taper <http://www.tresor.cgt.fr/89>



BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :